

1 - CONDITIONS GENERALES

L'inscription aux cours du Studio Dance 49 implique **l'acceptation totale et sans réserve du présent document**. En cas de non-respect de ces conditions, la ou les personnes (adultes ou enfants) impliquées peuvent être définitivement exclues de l'école sur simple décision de la direction.

2 - INSCRIPTION / PAIEMENT :

Les cours sont réalisés durant une saison qui s'étend du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante. Pas de cours pendant les vacances scolaires (exceptées des sessions de rattrapage si besoin). Après les Portes ouvertes, le Studio Dance 49 se réserve le droit d'annuler une activité si l'effectif est insuffisant. Dans ce cas, votre dossier vous est entièrement restitué.

La totalité du paiement des activités est demandée lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué par chèque à l'ordre du **Studio Dance 49**, en espèces ou par CB.

Frais Gestion/Dossier : Les frais d'inscription correspondent à 15 € par personne et par année. 10€ seront conservés en cas d'annulation de dossier avant la fin des Portes ouvertes de septembre. **Passée la date de fin des Portes ouvertes de la saison en cours, nous n'effectuons plus aucun remboursement.** L'annulation d'une inscription est prise en compte lorsqu'un **bulletin d'annulation est rempli et signé à l'accueil du Studio Dance 49.**

Le paiement échelonné : est autorisé aux conditions ci-après : En 4 fois pour 1 cours, en 6 fois pour 2 cours... Exclusivement par chèques à l'ordre du **Studio Dance 49** ; les chèques sont tous signés, datés du jour de l'inscription et remis à l'école le même jour.

Attestation santé et assurance : La signature d'une personne majeure est obligatoire pour pouvoir participer aux cours.

3 - SECURITE ET REGLES DE VIE

Respect : Les participants aux activités agissent dans le **calme et le respect des biens et des personnes**. Le non-respect du professeur, du personnel, des autres pratiquants (agressions verbales ou physiques, transgression des conditions générales de vente, dénigrement...) ou des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par la direction.

On ne court pas, on ne touche pas aux miroirs ni aux rideaux. Les accessoires dans les salles de danse, fixés ou non, servent à la pratique de certaines disciplines. Ils ne sont pas prévus pour s'y suspendre ou s'y asseoir (risque de rupture et de blessures graves). Seul le professeur peut en indiquer l'usage.

La responsabilité du Studio Dance 49 ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale des matériels mis à la disposition des pratiquants.

La **propreté et l'hygiène** sont l'affaire de tous. Il est strictement **interdit de manger dans les salles et espaces d'accueil** (chewing-gums et bonbons compris), ou boire du soda.

Veillez à ranger le matériel utilisé, jeter vos déchets dans les poubelles, ne pas oublier de vêtement, ramener vos bouteilles d'eau vides ou entamées, ne commettre aucune dégradation.

Dans le but de ne pas perturber le bon déroulement des cours, la présence des parents, famille, amis... n'est pas autorisée dans les salles de danse. Aussi, **il est interdit de perturber les cours** en se signifiant à la porte ou par les vitres durant les cours.

L'utilisation du **téléphone portable** pendant les cours n'est pas autorisée. Merci d'éteindre les téléphones durant la séance. Votre **tenue vestimentaire** doit être adaptée à l'activité que vous pratiquez. Chaussures propres ou dédiées à la danse, cheveux attachés, pas de bijoux pour les enfants.

4- SURVEILLANCE DES ENFANTS : En dehors du cours qui s'effectue dans la salle de danse et avec le professeur, les enfants ne sont pas sous la surveillance ni la responsabilité de l'école, merci de ne pas déposer votre enfant seul trop en avance.

5- ACCUEIL ET POINTAGE : L'accueil fait partie de notre relation. Chacun des pratiquants, en arrivant dans les locaux du Studio Dance 49, se présente à l'accueil pour indiquer sa présence au cours. Les parents doivent demander à leur enfant de faire de même. Ne pas entrer directement dans la salle sans prévenir de sa présence.

6 - HORAIRES : Les horaires doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours ou non.

Un **créneau horaire de cours** comprend : Le temps d'entrer en cours, la mise en place du groupe, la prise de parole de votre professeur ou du personnel pour différentes raisons, l'échauffement, le cœur du cours puis la fin et la sortie de cours.

7 - PHOTOS & VIDEOS : Des photos ou vidéos durant les cours peuvent être effectuées par le Studio Dance 49. Elles sont **valorisantes** et ont pour objectif de représenter **l'atmosphère** d'un cours. Elles sont utilisées pour promouvoir les stages sur tous les supports de communication du **Studio Dance 49**. Des photos de groupe et pas de gros plans individuels. **Vous autorisez** le Studio Dance 49 à les utiliser.

8 - MAILS (Communication) : Lorsque vous vous inscrivez, vous acceptez de recevoir par mail l'information concernant les activités et seulement les activités de l'école. Votre adresse reste confidentielle et n'est en aucun cas transmise.

9 - ABSENCES : Votre engagement pour la saison demande une **assiduité aux cours**. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression et des difficultés dans votre apprentissage. Si vous êtes absent plus de 4 cours de suite, merci de nous contacter pour savoir s'il est encore possible d'intégrer le cours au vu de la progression du groupe. **Le Studio Dance 49 se réserve le droit de ne pas accepter la participation au gala d'un élève si le nombre de cours manqués avant celui-ci est trop important.**

Si le professeur de danse est absent à un cours (santé, retard ...), le cours peut être décalé de quelques minutes ou annulé. Si le cours est annulé, il est automatiquement reporté ultérieurement. Lorsque cela est possible, le remplacement du professeur est effectué pour le cours concerné. Si le professeur est absent **plusieurs cours** de suite, il est alors remplacé dans les meilleurs délais.

10 - VOLS : En cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le au professeur. Le Studio Dance 49 ne peut être tenu pour responsable des vols commis à l'intérieur des locaux. Attention, les ados laissent souvent trainer leurs affaires (dont les téléphones portables...).

11 - ASSURANCE : Le Studio Dance 49 est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident pendant un cours ou un inter cours. Ce cas rentre dans le cadre de la responsabilité civile ou individuelle accident de chaque danseur ou pratiquant d'activité (ou de l'assurance d'activité extra-scolaire pour les enfants).

12 - DEGRADATION DES LOCAUX : En cas d'accident ou de dégradation accidentelle, prévenez l'école le plus tôt (votre professeur, la personne à l'accueil, le dirigeant...). Selon la gravité des dégâts et la manière dont ils sont intervenus, une demande de réparation peut vous être demandée.

13 - MODALITES DE REMBOURSEMENT : Toute année commencée est due. **Aucun remboursement ne pourra être effectué après la fin des Portes ouvertes de septembre.** Les paiements en chèques vacances et coupons sports ne peuvent pas être restitués, même au moment des portes ouvertes.

14 - CAS DE FORCE MAJEURE : En cas de force majeure (crise sanitaire dont COVID-19, intempérie, incendie...), que l'association ne pouvait pas prévoir ou décision gouvernementale dont **le Studio Dance 49** n'est pas responsable et qui entraîne une suspension des cours de danse, **l'association s'engage à proposer des compensations** (rattrapage de cours sur les vacances scolaires, prolongation de la saison sur la période estivale juillet/août, cours en visio, vidéos, avois). **Aucun remboursement au prorata ou total n'est obligatoire.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
L'ECOLE **STUDIO DANCE 49**

